



1. Cette norme doit servir
  - à déterminer l'entraxe minimal en courbe compte tenu de la longueur des véhicules mis en circulation et
  - à vérifier si des véhicules d'une certaine longueur peuvent être mis en circulation sur des réseaux, dont on connaît les entraxes en courbes.
2. En alignement les entraxes ne doivent pas, dans la mesure du possible, descendre en dessous des valeurs indiquées au tableau, pour la représentation de la voie normale.

Echelle	Z	N	TT	H0	S	0	I	II
En pleine voie	19	25	34	46	63	89	125	178
Dans les gares	21	28	38	52	71	103	141	200

3. En courbe les voies doivent être posées avec un entraxe augmenté. Les minima à respecter sont donnés dans le tableau ci-dessous avec trois valeurs correspondant aux groupes de voitures A, B et C reconnus selon la norme NEM 103. La cote indiquée pour le groupe A doit, dans la mesure du possible, être considérée comme minimum absolu, même s'il n'y a pas en circulation de véhicules à bogies.

L'entraxe prescrit doit impérativement être atteint dès l'entrée en courbe.

### Tableau des entraxes

Voir page 2

